

Par [arrêté du 26/07/2023](#) (JORF n°0178 du 3 août 2023) portant publication de la liste des organismes de formation habilités à mettre en œuvre l'action de formation professionnelle continue pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, **Vox Animae est habilité à dispenser la formation pour l'obtention de l'actualisation des connaissances pour les catégories « chien », « chat ».**

Vous possédez une attestation de connaissances ou l'un des [diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat](#) et vous voulez continuer d'exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie à titre professionnel ou bénévole ? Vous devez renouveler au plus tard tous les dix ans votre certification.

Animaux concernés : chien et chat

Prérequis : Vous devez justifier d'un **document administratif justificatif de connaissances, diplômes, titres ou certificats reconnus par l'Etat (arrêté du 14 janvier 2022)**

Objectifs :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en actualisant ses connaissances au moins tous les 10 ans
- Être à jour des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, psychiques et comportementaux des chiens et des chats
- Savoir veiller à l'entretien des animaux
- Être capable de détecter les signes de bonne santé et d'alerte
- Pouvoir estimer l'alimentation adaptée à un animal
- Connaître les règles de transport et d'hébergement de chiens et de chats
- Être respectueux de la législation dans le cadre de son activité personnelle, bénévole ou professionnelle.

Durée de la formation : 18h de cours, réparties sur 2.5 jours

Dates : cocher la date choisie sur la demande d'inscription ci-dessous

Horaires : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30 les 2 premiers jours, 9h00-13h00 le 3^e jour

Lieux-types :

- Paris (75), Espace Hermès – 11 rue de la Vistule
- Lyon (69), Espace Ouest Lyonnais - 6 rue Nicolas Sicard
- Pessac (33), All Suites - 2 rue Antoine Becquerel
- La Rochelle (17), S-PACE - 10-14 rue Jean Perrin
- Dorlisheim (67), Zone de Loisirs Le Trèfle
- Besançon, Brest, Epinal, Marseille, Metz, Mulhouse, Nancy, Nice, Poitiers, Saint-Etienne, Strasbourg, Tourcoing, Valence... : lieu précisé ultérieurement

Formateurs : Cécile CHAPELON / Colette CUENOT / Romuald DESCHODT / Clément MOEGLIN / Aurélie PIMENTA / Pauline SALVIN

Méthodes mobilisées : présentation Powerpoint, QCM d'entraînement, révisions à l'oral en groupe

Tarifs : 290 € nets pour l'intégralité de la formation catégories « chien » et « chat »
- Réduction de 10% pour les anciens élèves de Vox Animae
- Majoration de 20% en cas de prise en charge par un organisme tiers

*En suivant cette formation, vous bénéficierez de 10% de remise sur nos autres cursus !
(hors éducateur / comportementaliste, médiation animale et massage canin)*

Délai d'accès : En financement personnel, l'inscription doit nous parvenir 20 jours avant le début de la formation. En cas de prise en charge par un organisme tiers, le délai pour obtenir un accord de leur part peut prendre plusieurs semaines/mois ; il est donc important de commencer les démarches suffisamment à l'avance.

Hébergement / repas : chaque participant se charge de son logement et de son repas

Modalité d'évaluation : la certification est assurée par l'assiduité dans le suivi de la formation

Accessibilité : cette formation est a priori accessible quel que soit le type de handicap ; cependant, sachez que :

- Elle nécessite de rester en salle de formation pendant 7h avec une quinzaine d'autres personnes
- Le contenu est dense et nécessite une bonne capacité de mémorisation
- Elle est dispensée à l'aide d'un Power Point projeté et commenté par le formateur

Chaque situation étant spécifique, contactez-nous pour que nous puissions affiner avec vous la possibilité de vous accueillir en formation !

La formation pour l'actualisation des connaissances s'articule autour des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires des dix dernières années, sur les 8 modules suivants :

- Module « Logement »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté
- Module « Alimentation »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée à leur mode de vie
- Module « Reproduction »** : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction
- Module « Santé animale »** : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire
- Module « Comportement »** : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société
- Module « Droit »** : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation
- Module « Transport »** : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport
- Module « Sélection »** : mobiliser les connaissances de la sélection animale

Temps d'échange